

Orientations pour les habitants

But du mouvement

Les déplacements de citoyens pour répondre à des besoins, qui ne peuvent pas être couverts de manière alternative, ne sont autorisés qu'aux fins mentionnées ci-dessous:

1. Déplacement vers et depuis le travail pendant les heures de travail
2. Visites d'une pharmacie, d'un centre de don de sang ou d'un médecin
3. Visites d'un magasin pour acheter des biens / services essentiels.
4. Visites à une banque, à condition que les transactions électroniques ne soient pas possibles
5. Visites absolument nécessaires aux services gouvernementaux ou aux services du secteur public au sens large et des collectivités locales
6. Déplacement dans le but d'aider les personnes qui ne sont pas en mesure de se servir ou de se protéger ou qui sont en situation de confinement et / ou de détention obligatoire (quarantaine)
7. Déplacement pour l'activité physique ou pour les besoins d'un animal domestique, seul ou en groupe de 2 personnes maximum et dans les zones près de leur domicile
8. Mouvement dans le but d'assister à une cérémonie (par exemple funérailles, mariage, baptême) de parents au premier et au deuxième degré ne dépassant pas 10 personnes
9. Déplacement à toute autre fin pouvant être justifiée au titre de l'interdiction des mesures de circulation

Approbation de l'objet du mouvement

Pour se déplacer de et vers le lieu de travail pendant les heures de travail, la confirmation de mouvement est fixe (Document A) et est fournie, sous la seule responsabilité du signataire, par l'employeur, ou dans le cas d'une personne morale, par son représentant légal ou, dans le cas d'un professionnel indépendant, par lui-même.

Pour tous les autres cas de mouvement, la confirmation de mouvement fait référence à chaque mouvement en soi (document B), est signée par l'intéressé sous sa seule responsabilité et contient son nom / prénom, sa date de naissance, son identité ou son numéro de passeport, adresse de résidence, heure du mouvement ainsi que le but spécifique du mouvement.

Dans chaque mouvement, les citoyens doivent porter une pièce d'identité - carte d'identité ou passeport - ainsi que le document rempli de confirmation de

mouvement (imprimé ou manuscrit) ou le SMS de confirmation qu'ils ont reçu, afin de le présenter en cas de vérification.

Confirmation des documents de mouvement

Document A: Confirmation du mouvement d'un employé

Pour confirmer le déplacement d'un employé (document A) vers et depuis le lieu de travail, le document suivant doit être rempli (doit être rempli en anglais ou en grec uniquement):

- **Confirmation du mouvement de l'employé**

Document B: Déclaration pour la circulation des citoyens à titre d'exception

Concernant la déclaration relative à la circulation des citoyens dans les cas exceptionnels (document B), il existe deux options, comme suit:

- Envoyer un SMS,

Remplissez et imprimez le document B (document de confirmation de mouvement, (doit être rempli en anglais ou en grec uniquement):

- **Confirmation du mouvement des citoyens à titre d'exception**

Instructions pour l'envoi de SMS

Le SMS peut être envoyé depuis votre téléphone portable au numéro 8998 sans frais.

Le SMS doit avoir le format suivant:

X espace ID ou numéro de passeport espace code postal

X représente le but du mouvement avec les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 correspondant aux raisons suivantes:

1. Visite d'une pharmacie, d'un centre de don de sang ou d'un médecin
2. Visite d'un magasin pour acheter des biens / services essentiels.
3. Visite d'une banque à condition que les transactions électroniques ne soient pas possibles.
4. Visites absolument nécessaires aux services gouvernementaux ou aux services du secteur public au sens large et des collectivités locales
5. Déplacement dans le but d'aider les personnes qui ne sont pas en mesure de se servir ou de se protéger ou qui sont en situation de confinement et / ou de détention obligatoire (quarantaine)

6. Déplacement pour l'activité physique ou pour les besoins d'un animal domestique, seul ou en groupe de 2 personnes maximum et dans les zones près de leur domicile
7. Mouvement en vue d'assister à une cérémonie (par exemple funérailles, mariage, baptême) de parents au premier et au deuxième degré ne dépassant pas 10 personnes
8. Déplacement à toute autre fin pouvant être justifiée au titre des mesures d'interdiction

Après l'envoi du message, les habitants auront le droit de se déplacer pendant une période spécifique en fonction de la finalité du mouvement. Le délai est actuellement fixé à **3 heures** pour tous les objectifs ci-dessus.

Après l'envoi du SMS, une réponse sera reçue au format suivant:

**OK espace X espace ID ou numéro de passeport espace Code postal espace
Délai d'expiration du permis**

En cas de contrôle de police, les habitants doivent montrer le SMS avec leur carte d'identité ou passeport. En outre, la police recherchera une éventuelle mauvaise utilisation du service SMS au numéro 8998.

Déclaration solennelle des habitants

Dans le cas où les habitants n'auraient pas accès aux documents annoncés pour une confirmation de mouvement, ils peuvent emporter avec eux une confirmation manuscrite contenant les informations suivantes: nom complet, date de naissance, numéro d'identité ou de passeport, adresse de résidence, heure du mouvement ainsi que la finalité spécifique de ce mouvement (qui doit s'inscrire dans les catégories exclues de l'interdiction des mouvements inutiles, telles que stipulées dans le décret concerné.) Signature et date.